



SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

RAPPORT ANNUEL 2022

RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN

Territoires visés :

MRC du Domaine-du-Roy

MRC de Lac-Saint-Jean-Est

MRC de Maria-Chapdelaine

N°	Mesures	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 1	Maintenir la quantité de matières résiduelles éliminées à une moyenne égale et/ou inférieure à 399 kg/hab./an.	<p>Action 1 Informer, sensibiliser et éduquer la population sur les impacts de l'élimination des matières résiduelles, sur la performance territoriale des MRC et sur la somme qu'elles reçoivent de la redevance à l'élimination.</p>	<p>Action 1 En continu.</p>	<p>Action 1 Performance locale 2022</p> <p>Kilogramme par habitant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel : 179 kg/hab • ICI : 153 kg/hab. • CRD : 216 kg/hab. • Total : 549 kg/hab. <p>Taux de récupération PCVMP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel : 57.12% • ICI : 55.2% • Total : 56.07% <p>Taux de récupération de la matière organique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel : 54.40% • ICI : 0.22% • Industries agroalimentaires : 98.2% • Boues de fosses septiques : 100% • Total : 76.81% <p>Taux de récupération des CRD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidus agrégats (brique, pierre, béton, asphalte) : 86.45% • Résidus non-agrégats (bois de construction, gypse, bardeau, autres) : 51.34% • Total : 60.74% 	

N°	Mesures	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		<p>Action 2 Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime.</p>	<p>Action 2 En continu.</p>	<p>Action 2 Voir les actions 4 et 5.</p>	
		<p>Action 3 Implanter un mécanisme de caractérisation récurrent des matières résiduelles enfouies aidant à préciser les stratégies nécessaires à leur détournement (étude de caractérisation).</p>	<p>Action 3 Réalisée en 2017.</p>	<p>Action 3 Aucune caractérisation n'a eu lieu en 2022.</p>	<p>Action 3 Une caractérisation des déchets et des matières recyclables dans les secteurs résidentiels et les ICI a été effectuée de 2015 à 2017 dans les trois MRC.</p> <p>Résultats obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 34 % de matières organiques; • 24 % de matières non récupérables; • 37 % de matières récupérables; • 5 % de matières d'écocentres et autres. <p>La caractérisation des rejets d'écocentres a été effectuée en 2018-2019 dans 6 écocentres. Résultats obtenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 36,74 % de matériaux de CRD; • 1,25 % d'encombrants métalliques; • 43,41 % d'encombrants non métalliques; • 0,42 % de résidus dangereux; • 2,61 % de matières recyclables visées par la collecte sélective; • 4,4 % de matières organiques; • 10,21 % de résidus ultimes.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 2	Encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles et de réduction des déchets.	Action 4 Sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles basées sur la hiérarchie des 3RV à travers les médias régionaux, les réseaux sociaux, les visites dans les écoles et autres.	Action 4 En continu.	Actions 4 et 5 <ul style="list-style-type: none"> • 3 431 requêtes d'information de première ligne. • 6 025 abonnés sur la page Facebook de la RMR. • 4 259 abonnés sur la page Facebook Mon bac brun. • 7 communiqués de presse. • 222 mentions et articles de presse. • Près de 10 campagnes publicitaires (changement jour de collecte, calendrier de l'avent écoresponsable, conteneurs de chasse, Sara Dufour, bac brun l'été, Étrange compost, SQRD, écocentres, boues de fosses septiques, distribution du compost). • 238 subventions pour produits d'hygiène durables. • 6 438 kg de piles récupérées dans les écoles grâce au programme d'éducation à la récupération en milieu scolaire « Jean Pile ». • 6 000 élèves sensibilisés grâce aux activités d'éducation relative à l'environnement du programme scolaire « Pour une ERE solidaire ». 	Actions 4 et 5 1 752 abonnés de plus qu'en 2021 sur la page RMR. Augmentation de 41 %. 1 261 abonnés de plus qu'en 2021 sur la page Mon bac brun. Augmentation de 42 %.
		Action 5 Poursuivre le programme de sensibilisation en milieu scolaire et le programme jeunesse de la Régie.	Action 5 En continu.		

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		<p>Action 6 Diffuser de l'information sur la gestion des matières résiduelles pour les ICI.</p>	<p>Action 6 En continu.</p>	<p>Action 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • 95 requêtes ICI d'information de première ligne. • 57 accompagnements. • 11 infolettres envoyées aux municipalités les informant des divers services. 	
		<p>Action 7 Développer un modèle de politique de gestion des matières résiduelles pour les organisations municipales et les encourager à l'adopter.</p>	<p>Action 7 2018</p>	<p>Action 7 Non débutée.</p>	
		<p>Action 8 Encourager les municipalités à adopter une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors d'événements publics.</p>	<p>Action 8 2018</p>	<p>Action 8</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une politique de dons et commandites a été mise à la disposition des municipalités et d'organismes divers sur le territoire. Aucun événement n'a bénéficié d'une commandite en argent en 2022. • Un service gratuit de prêt de bacs de recyclage est offert pour les divers événements et festivals du Lac-Saint-Jean. En 2022, 10 demandes de « prêt de bacs » ont été traitées. En tout, nous avons prêté 70 bacs de recyclage et 49 bacs de compostage. Ainsi, nous estimons avoir évité l'enfouissement 	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
				d'en moyenne 700 kg de matières recyclables et 655 kg de matières compostables, pour un poids total de 1 335 tonnes.	
		Action 9 Effectuer l'inventaire des aires publiques desservies par des équipements de collecte, identifier les lieux qu'ils restent à desservir et évaluer leur implantation avec la participation des municipalités locales.	Action 9 2017	Action 9 <ul style="list-style-type: none"> En 2017, la RMR a octroyé le mandat à la Société de gestion environnementale (SGE) pour dresser un portrait des aires publiques dans les municipalités et effectuer des recommandations. 14 municipalités des trois MRC ont été approchées par la SGE. 	Action 9 Le programme de récupération hors foyer est maintenant terminé.
		Action 10 Diffuser les « bons coups » des municipalités et ICI à travers divers outils de communication.	Action 10 2017	Action 10 Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2022.	
		Action 11 Favoriser la participation des ICI au programme ICI ON RECYCLE! et aux autres programmes de RECYC-QUÉBEC.	Action 11 2016-2021	Action 11 Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2022.	Action 11 La RMR a reçu sa certification niveau Performance en 2021 et devra la renouveler en 2024.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		<p>Action 12 Bonifier les programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientèles : résidentielles, ICI et CRD.</p>	<p>Action 12 En continu.</p>	<p>Action 12</p> <ul style="list-style-type: none"> • Près de 10 campagnes publicitaires (changement jour de collecte, calendrier de l'avent écoresponsable, conteneurs de chasse, Sara Dufour, bac brun l'été, Étrange compost, SQRD, écocentres, boues de fosses septiques, distribution du compost). 	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 3	Récupérer 70 % du papier, du carton, du verre et du métal (VPM) en provenance du secteur résidentiel et des ICI.	Action 13 Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement interdisant ces deux matières recyclables dans les ordures ménagères.	Action 13 Lorsque le règlement national sera en vigueur.	Action 13 Suspendue.	
		Action 14 Bonifier les activités de communication afin d'atteindre la clientèle qui ne participe pas au recyclage.	Action 14 2017	Action 14 Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2022.	
		Action 15 Mettre en place une stratégie ciblant les multilogements et les foyers pour personnes âgées afin d'améliorer leur participation (ex. : ISÉ, service-conseil et équipements particuliers).	Action 15 2017	Action 15 Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2022.	
		Action 16 Soutenir la participation au programme de porte à porte de la collecte sélective au moyen de mesures particulières et adaptées (ISÉ, Escouade bleue, etc.), et évaluer sa performance.	Action 16 Annuelle.	Action 16 Aucune action n'a été entreprise en ce sens en 2022.	Action 16 280 abonnés de plus qu'en 2020 sur la page RMR. Augmentation de 7 %. 579 abonnés de plus qu'en 202 sur la page Mon bac brun. Augmentation de 24 %.
		Action 17 Maintenir le programme <i>Une porte, un bac</i> .	Action 17 Annuelle.	Action 17 Distribution de 1 002 bacs de recyclage et 372 bacs pour les matières organiques.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		<p>Action 18 Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton annoncé par le gouvernement, en adoptant un règlement obligeant les ICI du territoire à participer à un programme de collecte sélective.</p>	<p>Action 18 Lorsque règlement national en vigueur.</p>	<p>Action 18 En attente de la réglementation nationale.</p>	
		<p>Action 19 Évaluer la possibilité que le service-conseil de la Régie auprès des ICI soit réorienté vers des clientèles cibles telles que les restaurateurs (pour le PVM), les campings et les gros générateurs.</p>	<p>Action 19 2017</p>	<p>Action 19 En 2022, une centaine d'ICI ont implanté le compostage. Service maintenu sur demande, présentement en restructuration.</p>	<p>Action 19 Mise en place en septembre 2024.</p>
		<p>Action 20 Évaluer la possibilité de développer un programme de collecte sélective adapté aux grands événements (festival, souper dans les rues, etc.).</p>	<p>Action 20 Mise en place en 2018.</p>	<p>Action 20 Un service gratuit de prêt de bacs de recyclage est offert pour les divers événements et festivals du Lac-Saint-Jean. En 2022, 10 demandes de « prêt de bacs » ont été traitées. En tout, nous avons prêté 70 bacs de recyclage et 49 bacs de compostage. Ainsi, nous estimons avoir évité l'enfouissement d'en moyenne 700 kg de matières recyclables et 655 kg de matières compostables, pour un poids total de 1 335 tonnes.</p>	<p>Action 20 Nouveau programme à venir en 2025.</p>

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		<p>Action 21 Favoriser la participation des ICI aux programmes de collecte sélective en étudiant la possibilité d'imposer une taxation adaptée aux ICI qui participent à ces programmes comparativement à ceux qui ne le font pas.</p>	<p>Action 21 2020</p>	<p>Action 21 Après évaluation, cette action ne sera pas mise en place. L'augmentation des redevances à l'enfouissement et de la tarification incitative pour participer à la collecte des matières organiques et du recyclage est jugée suffisante.</p>	<p>Action 21 Ajustement prévu de la taxation des ICI en 2024.</p>
		<p>Action 22 Élaborer un plan de communication favorisant les ICI dans leur engagement versus la politique québécoise de gestion des matières résiduelles.</p>	<p>Action 22 2017</p>	<p>Action 22 Maintien des communications de base. Action reportée au prochain PGMR.</p>	<p>Action 22 Début du service de collecte des matières organiques dans les ICI au mois de novembre 2021. Une optimisation du recyclage est offerte par le service-conseil au moment des rencontres avec les ICI.</p> <p>Optimisation de la section ICI du site Internet et développement d'outils spécifiques pour faciliter la gestion des matières résiduelles (affiche avec ABC des bacs, autocollants avec matières acceptées dans le bac brun).</p>
		<p>Action 23 Continuer les efforts avec les agriculteurs concernant les plastiques.</p>	<p>Action 23 En continu.</p>	<p>Action 23 La sensibilisation auprès des producteurs agricoles est effectuée directement dans les écocentres.</p>	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 24 Étudier la possibilité d'ajouter de nouvelles matières à la collecte sélective selon les débouchés possibles.	Action 24 En continu.	Action 24 Un employé de la RMR veille à l'évolution des marchés et aux nouveaux débouchés des matières.	
		Action 25 Évaluer la mise en place de projets pour améliorer le tri des matières au centre de tri, lorsque viable (ex. : plastiques souples de type emplettes).	Action 25 En continu.	Action 25 L'optimisation du centre de tri est prévue au cours des prochaines années. L'objectif est d'améliorer le tri et la qualité de la matière sortante.	Action 25 Taux de rejet du Centre de tri : 17.05 %
		Action 26 Poursuivre la récupération du PSE dans les écocentres de la Régie.	Action 26 Maintien.	Action 26 Activité en continue.	Action 26 11.6 tonnes de PSE récupérées.
		Action 27 Effectuer une veille de l'évolution des démarches visant à résoudre la problématique du recyclage du verre au Québec et se positionner relativement à la consigne.	Action 27 En continu.	Action 27 Un total de 1 861,3 tonnes de verre a été utilisé comme matériel de recouvrement au lieu d'enfouissement technique (LET).	
		Action 28 Analyser les projets à valeur ajoutée concernant le recyclage et la valorisation locale (ex. : dalle écologique).	Action 28 En continu.	Action 28 <ul style="list-style-type: none"> • 5292 unités de matelas et de sommiers ont été amassées dans les écocentres, puis démantelées par une entreprise régionale qui les transforme, entre autres, en bancs de parc. 	Action 28 Taux de valorisation dans les écocentres : 82 %

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
				<ul style="list-style-type: none"> • 4 413 encombrants réfrigérés ont été traités par une entreprise régionale afin de capter les halocarbures et de récupérer la mousse isolante. 	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 4	Recycler 100 % des matières organiques générées par le secteur résidentiel et les ICI.	Action 29 Favoriser le respect du bannissement de l'élimination des matières organiques annoncé par le gouvernement en adoptant un règlement.	Action 29 Lorsque le règlement national sera en vigueur.	Action 29 En attente du règlement national.	
		Action 30 Mettre en place un plan de communication régional pour informer les citoyens et les ICI des avantages du recyclage des matières organiques, des modalités de la collecte ainsi que des modes de recyclage de cette matière.	Action 30 En continu.	Action 30 Des campagnes de sensibilisation pour le déploiement du service de collecte des matières organiques en collaboration avec la MRC du Fjord ont été mises en place de 2020 à 2022 afin d'informer la population et de favoriser la participation : <ul style="list-style-type: none"> • Publications Facebook; • Infolettres; • Capsules vidéo; • Encarts dans les bacs de cuisine; • Journaux et radios; • Reportages télévisuels; • Porte-paroles; • Etc. 	Action 30 Le déploiement du service de collecte de matières organiques dans le secteur résidentiel a été effectué à l'automne 2020. Toutes les résidences unifamiliales, les multilogements, les résidences de personnes âgées ainsi que les secteurs de villégiature ont reçu des bacs bruns selon la politique de desserte établie.
		Action 31 Planifier la construction d'infrastructures de traitement des matières organiques d'une capacité suffisante pour traiter l'ensemble des matières organiques du territoire de planification en considérant l'acceptabilité sociale.	Action 31 2016-2021	Action 31 La plateforme de Dolbeau-Mistassini est en service depuis le 5 octobre 2020. La plateforme d'Hébertville-Station est en opération depuis le 16 août 2021.	Action 31 Achat d'un tamiseur prévu en 2023.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Réaliser dès 2016 un dépistage auprès de sites existants de compostage pour suivre d'éventuels risques de propagation d'insectes et de pathogènes, notamment près des bleuetières.			
		Action 32 Planifier l'achat de bacs bruns pour le résidentiel adaptés au territoire et prévoir une collecte intégrée pour les petits ICI. Prévoir aussi un mode de collecte pour les plus gros ICI (bacs et conteneurs bruns).	Action 32 2016-2022	Action 32 La collecte sélective des matières organiques pour les ICI a débuté en 2021. Près d'une centaine d'ICI y participent.	Action 32 La collecte des matières organiques résidentielles a débuté le 19 octobre 2020. 47 017 bacs bruns de 240 litres et 54 684 mini-bacs de cuisine de 7 litres ont été distribués dans les 36 municipalités du Lac-Saint-Jean et dans la communauté de Mashteuiatsh.
		Action 33 Favoriser le développement de projets communautaires (jardins et compostage communautaires, compostage de quartier, etc.), lorsqu'applicable.	Action 33 En continu.	Action 33 Les citoyens ont accès à des composteurs à prix réduit disponibles dans le réseau des écocentres.	
		Action 34 Favoriser la participation des ICI au programme municipal de collecte des matières organiques (ISÉ, service-conseil, programmes adaptés, équipements particuliers, etc.).	Action 34 2021	Action 34 Le déploiement du service de collecte chez les ICI a commencé à l'automne 2021. Un accompagnement de base est offert, et une boîte à outils numériques a été créée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		<p>Action 35 Publiciser des conseils et fournir un accompagnement aux usagers afin de réduire les inconvénients liés à la collecte des matières organiques.</p>	<p>Action 35 En continu.</p>	<p>Action 35 Deux grandes campagnes de sensibilisation ont été mises en place afin d’informer et d’accompagner la population en ce qui concerne l’adoption de bonnes pratiques (Étrange compost, Sara Dufour). Plusieurs trucs et astuces ont été diffusés sur les médias sociaux, infolettres, radios, journaux, sites Internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Odeurs; • Bac gelé en hiver; • Avantages du bac brun; • Utilisation du bac de cuisine. 	
		<p>Action 36 Sensibiliser les locataires d’immeubles multilogements à l’utilisation du service de collecte des matières organiques.</p>	<p>Action 36 En continu.</p>	<p>Action 36 Les locataires de multilogements ont été inclus dans la campagne de sensibilisation lors du déploiement du service de collecte des matières organiques.</p>	
		<p>Action 37 Effectuer un suivi des taux de récupération des matières organiques.</p>	<p>Action 37 En continu.</p>	<p>Action 37 Taux de récupération de la matière organique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidentiel : 54.40% • ICI : 0.22% • Industries agroalimentaires : 98.2% • Boues de fosses septiques : 100% <p>Total : 76.81%</p>	<p>Action 37</p>

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		<p>Action 38 Favoriser la valorisation locale et régionale du compost produit par la Régie.</p>	<p>Action 38</p>	<p>Action 38 Le compost a été remis aux citoyens dans trois points de distribution autour du Lac-Saint-Jean. En tout, 349.8 tonnes ont été distribuées à 2 369 personnes.</p>	
		<p>Action 39 Offrir des services-conseils aux ICI et analyser la possibilité de développer des programmes pour les gros générateurs tels que les restaurateurs, les cafétérias, les hôpitaux, etc.</p>	<p>Action 39 2021-2022</p>	<p>Action 39 Le déploiement du service de collecte chez les ICI a commencé à l'automne 2021. Un accompagnement de base pour l'implantation du service est offert, et une boîte à outils numériques a été créée.</p>	
		<p>Action 40 Favoriser la participation des ICI aux programmes de collecte des matières organiques, en étudiant la possibilité d'imposer une tarification et/ou une taxation adaptée aux ICI qui participent à ces programmes comparativement à ceux qui ne le font pas.</p>	<p>Action 40 2021-2022</p>	<p>Action 40 Une tarification incitative est offerte pour encourager les ICI à mettre en place le service. Aussi, des bacs bruns sont offerts et livrés gratuitement jusqu'à un maximum de 8.</p>	
		<p>Action 41 Impliquer les municipalités locales membres de la Régie dans l'implantation de la gestion de cette matière (plan de gestion des matières résiduelles interne pour les municipalités).</p>	<p>Action 41 2021-2022</p>	<p>Action 41 Les installations municipales sont incluses dans le plan de déploiement du service de collecte des matières organiques qui a débuté en novembre 2021.</p>	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 5	S'assurer que les générateurs valorisent les boues provenant des secteurs municipaux et agroalimentaires lorsqu'elles respectent les critères environnementaux.	Action 42 Encourager les municipalités locales à faire parvenir à la Régie les données concernant les quantités de boues municipales valorisées et éliminées annuellement en provenance de leur territoire.	Action 42 2017	Action 42 Non débutée.	
		Action 43 Sensibiliser les ICI à faire parvenir à la Régie les données concernant les quantités de boues agroalimentaires valorisées et éliminées annuellement en provenance de leur territoire.	Action 43 2018	Action 43 Non débutée.	
		Action 44 Promouvoir par des actions de communication ciblées la valorisation des boues d'épuration municipales si leur qualité physico-chimique le permet.	Action 44 En continu.	Action 44 Non débutée.	
		Action 45 Évaluer les scénarios applicables et leur mise en œuvre concernant la valorisation des boues municipales et des boues agroalimentaires, si les générateurs de ces secteurs n'assument pas cette valorisation.	Action 45 2020	Action 45 Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 6	Valoriser 70 % des CRD et 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales.	Action 46 Proposer l'adoption d'un règlement municipal interdisant l'élimination du bois.	Action 46 Lorsque le règlement national sera en vigueur.	Action 46 En attente du règlement national.	
		Action 47 Évaluer avec le milieu la pertinence d'élaborer un guide de gestion des matières résiduelles pour les résidus de CRD incluant un bottin des ressources locales et régionales.	Action 47 2018	Action 47 En continue.	Action 47 Un document interne contenant des références sur les manières de se départir de diverses matières telles que les CRD ou d'autres matières spécifiques en région a été conçu en 2018. Les informations sont transmises verbalement ou par courriel lorsque c'est nécessaire.
		Action 48 Tenir des rencontres annuelles avec les intervenants du secteur CRD afin de se tenir informé du développement régional de cette filière.	Action 48 2018	Action 48 Non débutée.	
		Action 49 Faire connaître aux ICI et aux CRD les objectifs de la Politique ainsi que ceux du PGMR régional.	Action 49 2019	Action 49 Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 50 Analyser la possibilité d'élargir l'accès des écocentres aux entrepreneurs en construction.	Action 50 En continu.	Action 50 Les petits entrepreneurs produisant du CRD ont accès aux écocentres pour un maximum de 10 m ³ au coût de 10 \$/m ³ .	
		Action 51 Acquérir des connaissances concernant la deuxième transformation du bois.	Action 51 2019	Action 51 Non débutée.	
		Action 52 Réaliser une analyse de faisabilité pour l'implantation d'un centre de tri de CRD (plateforme de tri de CRD).	Action 52 2020	Action 52 Non débutée.	
		Action 53 Évaluer la possibilité d'interdire au LET d'Hébertville-Station l'enfouissement du gypse et de développer une filière pour sa valorisation (éviter les problèmes d'odeurs).	Action 53 2020	Action 53 Aucune interdiction, cependant nous limitons l'enfouissement du gypse en informant les ICI sur les possibilités de valorisation. Dans les écocentres, le gypse reçu est envoyé à <i>Gypse du Fjord</i> pour y être valorisé.	
		Action 54 Développer les occasions de transformation, de valorisation et de mise en marché régionale du bois.	Action 54 2019	Action 54 Action en cours de réalisation.	Action 54 En 2019, cinq rencontres avec Produits forestiers Résolu ont eu lieu pour évaluer les possibilités de valorisation aux usines de Dolbeau-Mistassini et Saint-Félicien.

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 55 Inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de bois dans les devis de construction des infrastructures municipales.	Action 55 Lorsque le règlement national sera en vigueur.	Action 55 En attente du règlement national.	
		Action 56 Évaluer la possibilité d'introduire des mesures réglementaires coercitives lors de l'émission des permis de CRD afin de favoriser le tri à la source, directement sur les chantiers.	Action 56 Lorsque le règlement national sera en vigueur.	Action 56 En attente du règlement national.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 7	Récupérer et valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	Action 57 Analyser la possibilité d'instaurer une obligation de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'émission des permis de construction et de démolition.	Action 57 2019	Action 57 Non débutée.	
		Action 58 Recommander aux municipalités d'inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, de brique et d'asphalte dans leurs devis de construction d'infrastructures.	Action 58 2019	Action 58 Non débutée.	
		Action 59 Acquérir des connaissances sur les quantités générées par les municipalités membres de la Régie (agrégats, balayures de rue, etc.).	Action 59 2018	Action 59 Non débutée.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 8	Maintenir l'accès aux écocentres pour les encombrants, les RDD et le matériel électronique, et s'adapter aux nouvelles responsabilités élargies des producteurs.	Action 60 Promouvoir les programmes de récupération des matières assujetties au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) et les endroits pour la récupération de ces matières visées.	Action 60 En continu.	Action 60 La promotion des programmes de récupération des matières assujetties au principe de la REP est effectuée en continu lors de demandes d'information des citoyens et des ICI. Elle est également réalisée auprès de citoyens utilisateurs des écocentres. Plusieurs ICI offrent aussi des points de dépôt.	
		Action 61 Poursuivre l'offre de dépôt des encombrants, des RDD et des produits électroniques dans les écocentres.	Action 61 En continu.	Action 61 Les citoyens peuvent aller porter leurs encombrants, RDD et produits électroniques aux écocentres durant les heures d'ouverture.	
		Action 62 Évaluer les scénarios possibles et mettre en œuvre un programme de gestion par la Régie des halocarbures dans les écocentres.	Action 62 En continu.	Action 62 La création d'une REP avec GoRecycle permet de diminuer les coûts de gestion de la Régie pour cette matière.	Action 62 4 413 (unités) encombrants réfrigérés provenant des écocentres ont été traités en 2021.
		Action 63 Réaliser un suivi systématique de l'implantation en continu de nouvelles REP par le gouvernement et se planifier en conséquence. Favoriser les organismes régionaux, lorsque possible.	Action 63 En continu.	Action 63 Suivis réguliers selon les dossiers en cours de réalisation.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		<p>Action 64 Encourager la réutilisation des encombrants non métalliques et optimiser la chaîne de valorisation des matières telles que matelas, sommiers, meubles et tapis par le biais de l'économie sociale, lorsque possible (ex. : projet-pilote de récupération des matelas et des sommiers avec l'entreprise d'économie sociale Groupe Coderr).</p>	<p>Action 64 En continu.</p>	<p>Action 64</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 292 unités de sommiers et matelas ont été récupérés en 2021 par le Groupe Coderr, qui les démantèle, revend le fer et fabrique des bancs de parc et du bois d'allumage avec des sommiers. • 426.3 tonnes de gypse ont été récupérées par Gypse du Fjord (entreprise régionale), qui le transforme en additif pour le sol. 	
		<p>Action 65 Évaluer la mise en place de moyens pour favoriser le renforcement de la récupération des RDD auprès des agriculteurs.</p>	<p>Action 65 2018</p>	<p>Action 65 Non débutée.</p>	
		<p>Action 66 Évaluer la possibilité d'utiliser les écocentres comme points de chute pour les RDD des petits ICI assimilables aux RDD résidentiels.</p>	<p>Action 66 2019</p>	<p>Action 66 Non débutée.</p>	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 9	Promouvoir les services destinés au réemploi ainsi que les actions favorisant la réduction à la source.	Action 67 Maintenir la collaboration avec les OBNL du territoire (comptoirs vestimentaires, friperies, etc.) pour le réemploi de certaines matières dans les écocentres.	Action 67 En continu.	Action 67 Dans les écocentres, le réemploi s'effectue de différentes manières : par la collaboration avec l'organisme Réemploi+ pour les objets courants de type quincaillerie; par le principe de l'écodon direct aux citoyens; par la collaboration avec les organismes locaux de réemploi afin de contribuer à l'économie sociale.	
		Action 68 Appliquer le principe d'exemplarité, qui est un moteur important de mobilisation. La Régie publicisera le programme de RECYC-QUÉBEC « ICI ON RECYCLE » au sein des ICI, des municipalités et des MRC.	Action 68 En continu.	Action 68 Aucune action spécifique réalisée en 2022.	Action 68 Niveau <i>Performance</i> atteint par les bureaux administratifs en 2021.
		Action 69 Promouvoir l'herbicyclage.	Action 69 En continu.	Action 69 Aucune promotion directe n'a été effectuée en ce sens en 2022.	
		Action 70 Analyser la faisabilité de la mise en place de l'écovente (vente de matières réutilisables provenant des écocentres avec un potentiel telles que le bois, la brique, les fenêtres, etc.).	Action 70 En continu.	Action 70 Dans les écocentres, le réemploi s'effectue de différentes manières : par la collaboration avec l'organisme Réemploi+ pour les objets courants de type quincaillerie; par le principe de l'écodon direct aux citoyens; par la collaboration avec les organismes locaux de réemploi afin de contribuer à l'économie sociale.	Action 70

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		<p>Action 71 Continuer la promotion des formations sur le compostage domestique et réévaluer la pertinence d'un programme de subventions pour l'acquisition d'un composteur domestique.</p>	<p>Action 71 En continu.</p>	<p>Action 71 Les formations sur le compostage qui sont offertes chaque printemps dans les 3 MRC du Lac-Saint-Jean sont en pause depuis la mise en place du service de collecte des matières organiques.</p>	
		<p>Action 72 Publiciser les organismes spécialisés dans le réemploi et la récupération de matières résiduelles.</p>	<p>Action 72 En continu.</p>	<p>Action 72 Le service-conseil offert aux ICI et aux citoyens dirige quotidiennement leurs demandes, selon leurs besoins, vers les organismes spécialisés régionaux. Les valoristes dans les écocentres en font de même.</p>	
		<p>Action 73 Analyser la possibilité d'instaurer des pratiques municipales de réduction à la source (conseils en ligne, directives pour l'utilisation du papier blanc, etc.).</p>	<p>Action 73 2018</p>	<p>Action 73 Aucune action réalisée en 2022.</p>	<p>Action 73 Plusieurs municipalités ont pris des mesures de réduction à la source. Les municipalités n'ont pas l'obligation de dévoiler les nouvelles pratiques adoptées à la RMR.</p>
		<p>Action 74 Prévoir des ISÉ pour sensibiliser les citoyens et les ICI au réemploi et à la réduction à la source.</p>	<p>Action 74 En continu.</p>	<p>Action 74</p> <ul style="list-style-type: none"> • Campagnes publicitaires (Campagne MO, SQRD, écocentres, temps des Fêtes écoresponsable). • Communiqué de presse et publications Facebook pour inviter les citoyens à faire un don au projet Réemploi+ via le réseau des écocentres. 	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
		Action 75 Étudier la possibilité de favoriser l'implantation d'une économie circulaire basée sur la synergie des sous-produits.	Action 75 2022	Action 75 Deux rencontres d'information ont eu lieu avec les partenaires du projet Économie circulaire Saguenay–Lac-Saint-Jean pour développer le partenariat et la diffusion de l'information.	

N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 10	Suivre et diffuser à la population l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur une base annuelle.	Action 76 Présenter annuellement au conseil des maires l'état d'avancement du PGMR, de l'atteinte des objectifs de la Politique gouvernementale et des coûts.	Action 76 Annuelle.	Action 76 Présence mensuelle aux tables des directeurs généraux des 36 municipalités pour faire le suivi des actions de la RMR liées au PGMR.	
		Action 77 Publier, dans un rapport annuel, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par la Régie.	Action 77 Annuelle.	Action 77 Aucun rapport annuel produit en 2022.	
		Action 78 Faire connaître aux secteurs des ICI les objectifs de la Politique ainsi que ceux du PGMR régional.	Action 78 2018	Action 78 Non débutée.	
		Action 79 Doter la Régie d'un tableau de bord pour permettre le suivi des actions posées et en assurer le soutien.	Action 79 2020	Action 79 Non débutée.	
N°	Objectifs	Description	Échéancier	Avancement	Commentaire
N° 11	Suivre et connaître l'ensemble des statistiques liées au gisement présent sur le territoire des trois MRC du Lac-Saint-Jean.	Action 80 Acquérir des connaissances concernant les matières visées par le PGMR dont, notamment, les résidus spécifiques de transformation industrielle et les résidus de la deuxième transformation du bois.	Action 80 2019	Action 80 Non débutée.	

